Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 031-213101876-20240704-2024_079-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
4 juillet 2024
Acte n° **2024-079**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration Mme CALVO
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme STEMER a donné procuration à M. SÉVERAC
M. BARBA a donné procuration à M. LOUZON

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mme VALENTI

Conseillers présents :
28

Secrétaire de séance : M. SÉVERAC Philippe

Date de la convocation :
27 juin 2024

Thème : 4.1 – PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs permanents

M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint délégué au secteur « Ressources Humaines et Dialogue Social », expose au Conseil Municipal que le tableau des effectifs permanents est rendu obligatoire par l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les obligations qu'il pose sont reprises dans les articles propres à chaque catégorie de collectivité territoriale ou d'établissement.

Ce document prend deux formes :

- Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité
- Une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents qu'il est préconisé d'adopter une fois par an lors de l'adoption du Budget Primitif, et qui fait l'objet, tout au long de l'année civile, de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Aussi, M. SEVERAC Philippe propose au Conseil Municipal la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents au 4 juillet 2024.

Les fermetures de poste proposées sont les suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif à 20/35ème (pas de recrutement prévu)
- 1 poste d'adjoint administratif à 32/35ème (évolution durée hebdomadaire)
- 4 postes d'adjoint administratif à 35/35ème (avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 20/35ème (pas de recrutement prévu)
- 6 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35/35ème (3 avancements de grade, 2 mutations et 1 radiation)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 20/35ème (pas de recrutement prévu)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 28/35ème (retraite)
- 2 postes de rédacteur à 35/35ème (avancement de grade et pas de recrutement prévu)
- 3 postes de rédacteur principal 2ème classe à 35/35ème (2 avancements de grade et pas de recrutement prévu)
- 2 postes de rédacteur principal 1ère classe à 35/35ème (1 mutation, 1 promotion interne)
- 1 poste d'attaché principal à 35/35ème (mutation)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 35/35ème (pas de recrutement prévu)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à 28/35ème (retraite)
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 1ère classe à 35/35ème (promotion interne et pas de recrutement prévu)
- 1 poste d'animateur à 35/35ème (avancement de grade)

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 031-213101876-20240704-2024_079-DE

- 1 poste d'adjoint du patrimoine à 28/35ème (augmentation d'heures)
- 1 poste d'agent social principal 2ème classe à 35/35ème (avancement de grade)
- 1 poste de gardien-brigadier à 35/35ème (retraite)
- 1 poste d'adjoint technique à 25.5/35ème (avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint technique à 30.5/35ème (avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint technique à 31/35ème (avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint technique à 32/35ème (avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 28/35ème (augmentation d'heures)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35/35ème (décès)
- 3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à 35/35ème (promotion interne et 2 évolutions de carrière)
- 5 postes d'agent de maîtrise à 35/35ème (2 avancements de grade, 2 révocations et 1 mutation)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35/35ème (retraite)
- 1 poste de technicien à 35/35ème (avancement de grade)
- 2 postes de technicien principal 1ère classe à 35/35ème (promotion interne et départ collectivité)

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 10 juin 2024 et au Comité Social Territorial du 18 juin 2024.

Entendu l'exposé de M. SÉVERAC Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de fermer les postes décrits ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
SÉVERAC Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le - 5 JUIL. 2024